

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 05 septembre 2025 décide :

ACTE ADMINISTRATIF	DELIBERATION POUR AVIS
Acte 114-2025	Modifications exceptionnelles de tarifs 2025-2026 pour la Faculté des Sciences et Techniques : ✕ PIX ✕ DU Trail

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire donne un avis favorable sur la délibération relative aux modifications exceptionnelles de tarifs 2025-2026 pour la Faculté des Sciences et Techniques (PIX ; DU trail).

Document annexé.

A Saint Etienne le 05 septembre 2025

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président de la Formation, de
l'International et de l'Europe



Alain TROUILLET

MEMBRES : 40	REPRESENTES : 10	PRESENTS : 22
QUORUM : 20		

POUR : 32	CONTRE : 00	ABST : 0
-----------	-------------	----------